

DECISION MUNICIPALE n° D20241108-127

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Ressources Humaines	
	Matière	7.10	Finances locales – divers
Objet	Attribution du cadeau de Noël aux enfants du personnel communal		
Attributaire	Enfants du personnel communal		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : D'attribuer un bon cadeau de Noël aux enfants du personnel communal d'une valeur unitaire de 30,00 € à compter de l'année 2024.

Article 2 : Ce bon cadeau est attribué aux enfants de 0 à 15 ans inclus.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 8 novembre 2024.



**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**

Christophe ARFEUILLÈRE